



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
La Conférence Nationale sur le Plan de Relance pour une Economie Nouvelle

18 et 19 Aout 2020

## **Atelier 03 : Développement Minier**

**Modérateur:** Monsieur **Arkab Mohamed**, Ministre des Mines;

**1<sup>er</sup> rapporteur:** Monsieur **Kefaifi Ali**, Expert;

**2<sup>ème</sup> rapporteur:** Madame **Bourenane Nadjiba**, Ministère ds Mines.

## Introduction

L'avènement d'un ministère dédié pleinement au développement du secteur minier constitue un acte fort pour lequel, les pouvoirs publics, à leur tête, Monsieur le Président de la République, consacre la volonté de le hisser à la hauteur de sa valeur réelle, au regard de son fort potentiel et du rôle qu'il est appelé à jouer dans la croissance économique.

En ces moments de grands bouleversements, d'incertitude économique et financière, cette orientation stratégique marque un tournant décisif de la politique économique qui se veut être diversifiée, plus soutenable et souveraine. Elle est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte difficile, aggravée par les retombées économiques de la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie du covid-19.

En effet, le secteur minier « ballotté » d'un département ministériel à un autre, n'a pas pu jouer par le passé, son rôle de secteur moteur, structurant, et même les efforts consentis pour sa promotion n'ont pas pu aboutir en raison de l'inefficience structurale engendrée par sa gouvernance, de la faiblesse de la valorisation de son potentiel et du manque de productivité.

Il est devenu urgent de travailler pour promouvoir et mettre en œuvre une véritable politique nationale de développement de ce secteur prometteur, selon une vision dynamique, qui intègre ses différents segments : la recherche (la prospection et l'exploration), l'exploitation et la valorisation.

L'objectif poursuivi est double : substituer par la production nationale, une large partie des produits et substances importées et s'orienter vers les exportations, en prenant les mesures nécessaires institutionnelles et organisationnelles et pour la création de l'emploi.

Les projets de développement préconisés pour le secteur, économiquement rentables sont de nature à améliorer la balance de paiement, à dynamiser les processus de recherche et d'exploration, à élever la production des gisements en difficulté et à lancer de manière effective les grands chantiers de valorisation et de transformation, en tenant compte de l'objectif de renforcement de la position concurrentielle du secteur.

Une partie importante de ces projets pourrait se concrétiser dans des délais raisonnables 2021-2022.

Dans cette perspective, le processus d'encouragement de l'investissement sera finalisé à court terme, à travers la réorganisation du cadre légal régissant le secteur des mines, appelé à être plus attractif et simplifié, sachant qu'un coût important doit être engagé et que l'état, à lui seul ne pourra prendre en charge.

De même que de nouveaux instruments de recherche moderne et efficace des entreprises du secteur sont mises en place, outre, l'effort à consentir pour améliorer les niveaux de formation et de qualification des compétences activant dans le secteur.

### **Recommandations apportées par les participants**

- libérer l'espace économique et relancer le secteur minier national (public et privé).
- refonte du cadre juridique minier et sa vulgarisation,
- établir la liste des minéraux stratégiques et développer les gites identifiés,
- développer l'infrastructure géologique et géophysique,
- développer la chaîne de valeur minière en collaboration avec les universitaires, les opérateurs et les experts.
  - 22
- élaborer un plan minéral à court terme (diagnostic, programme d'exploration et plan de développement à l'horizon 2035) en collaboration avec les compétences nationales (universités et centres de recherche).
- reprendre et actualiser toutes les études (techniques et économiques) en rapport avec le secteur minier.
- regrouper les archives minières nationales et les mettre à la disposition des institutions minières,
- optimiser les installations existantes,
- mettre en place une plateforme permanente de concertation entre tous les acteurs et opérateurs du secteur minier

- mutualiser tous les moyens techniques, d'analyse, de traitement et d'enrichissement miniers.
- développer les infrastructures logistiques nécessaires aux projets miniers en collaboration avec les Ministères de l'Énergie, les Ressources en Eau, les Travaux Publics et le Transport.
- numériser et digitaliser les données géologiques et minières,
- initier des programmes de formation adaptés au secteur minier en collaboration entre les institutions en charge de la formation dans les mines, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de la Formation Professionnelle.